

Compte rendu Conseil d'école du 7 Février 2014

Début du conseil à 18h00.

Présents :

Les enseignants : Maud Grosset, Laurent DEBIEU, Nathalie FELETTI, Natacha KASSEL, Elise LAUVERNAY, Sarah SAVY, Christine URLIC, Mickaël.

Les parents élus : Edith BONNEL, Muriel HENRY, Elodie MONDOLFO, Aurélie BONNET, Julie BOURDAIS, Dalila YOUNES, Fabienne LOTTIN, Virginie THOMAS

Représentant de la mairie : Lionel BENHAROUS

DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : Nathalie MANGIN.

Excusée : Anne-Gaël LE GOFF

Ordre du jour :

- 1) Carte scolaire et prévisions pour septembre 2014
- 2) Point sur les travaux faits et à venir
- 3) Point coopérative
- 4) Point sur les différentes fêtes, l'organisation du carnaval
- 5) point sur la réforme des nouveaux rythmes
- 6) Questions FCPE (Point sur les APC, organisation des récréations et de l'occupation de la salle motricité)

Lionel BENHAROUS , représentant de la mairie à notre conseil à fait le point sur la situation des Lilas concernant les rythmes scolaires en début de conseil

-5) Point sur la réforme des rythmes scolaires

Suite à la réunion du 4 février dernier avec tous les acteurs de la communauté éducative, sur les rythmes scolaires, la décision a été prise collégialement (et surtout majoritairement) de marquer un temps d'arrêt quant à la poursuite du travail sur les rythmes. Les enseignants, les parents, les agents municipaux, les représentants du centre de loisirs et la mairie ne comprennent pas le refus extrêmement rapide des projets proposés pas notre ville (RDV au ministère le vendredi soir, réception de la lettre de refus le mardi matin suivant). Pour la majorité des personnes présentes, le manque de considération du travail fourni est désobligeant.....

La majorité des personnes présentes lors de la réunion sont POUR une réforme des rythmes, mais pas telle que proposée aujourd'hui.

La mairie veut continuer la "bataille" et essayer de faire passer notre projet en argumentant l'expérimentation de notre démarche et non la dérogation. Une demande de RDV au ministère a, à nouveau, été formulée il y a deux semaines. La mairie est toujours dans l'attente d'une réponse. Le souhait de la mairie est de continuer à travailler ensemble comme nous l'avons fait depuis le début de l'annonce de la réforme.....

Si pas de suite du ministère ou de réponse favorable la décision a été donc prise de ne pas proposer de projet au DASEN et d'attendre de voir ce qu'il nous propose (sachant qu'il nous proposera, soit un schéma de 9 1/2 journées similaire à Paris soit

un schéma avec 45 min de classe en moins par jour (horaire 8h30-11h30 le matin du lundi au vendredi, mercredi inclus et 13h30-15h45 l'après-midi les lundi, mardi, jeudi et vendredi); la marche de manoeuvre étant extrêmement réduite.

La mairie nous a assuré que dans un tel cas de figure elle serait là et "ne laisserait pas les enfants dehors".....le budget nécessaire serait alors dégagé.

Nous nous remettrions alors au travail, pour essayer de nous organiser autour de ces nouveaux horaires.

En gros la priorité aujourd'hui est de défendre le travail que nous avons fourni pour essayer d'être cohérent avec les exigences liées à l'historique de notre ville et la volonté de la majorité des acteurs de la communauté éducative.

-1) Carte scolaire et prévisions pour septembre 2014

NB : PS=Petite Section, MS=Moyenne Section et GS=Grande Section

Prévision pour l'année scolaire 2014-2015 sur Romain Rolland maternelle (basée sur les naissances dans la ville à N-3 ans....ce qui nous donne donc juste une idée des effectifs potentiels)

- 71 grande section
- 69 moyenne section
- 84 petite section (dont 57 déjà inscrits au moment du conseil)

Répartition par classe :

- 2 classes de grande section de 27 élèves
- 1 classe de moyenne section de 27 élèves
- 1 classe de moyens-grands de 27 élèves : 10 MS et 17GS
- 2 classes de petits-moyens de 27 élèves : 11 PS et 16 MS
- 2 classes de petite section de 27 élèves

Capacité de l'école de 216 élèves or prévision de 224 enfants.

Les chiffres définitifs seront connus après les inscriptions des enfants entrant en petite section. Ils changent encore fréquemment. La clôture des inscriptions a lieu mi mars.

-2) Point sur les travaux faits et à venir

Demandes de l'école à la mairie :

Remise en peinture des classes 1 et 8, de la salle des maîtres

Changement des dalles du préau

Changement des huisseries des classes 2 et 4

Remise en peinture d'un des murs de la cour

Installation d'un auvent dans la cour entre les classes 6 et 7(salles de classe dans la cour) et les toilettes

Mme MANGIN expose à Mr BENHAROUS que lors du dernier conseil ont été demandé les diagnostics d'amiante et de plomb de l'école.

Où en est-on ? Y a-t-il des expertises ?

Mr BENHAROUS nous indique que l'amiante est dangereux lorsqu'il est volatile, et que des travaux ont été effectués pour sécuriser les zones à risque.

Les diagnostics sont faits sur demande de la commission de sécurité dans tous les bâtiments qui accueillent du public. Si tout est conforme aux normes imposées c'est validé.

Le plan de réfection des peintures a commencé l'été dernier. Malheureusement en un été on ne peut pas tout faire.

Les instituteurs nous signalent qu'en face de la classe 1, la peinture « neuve » est déjà abîmée (constat fait en fin de conseil par les représentants de parents d'élèves présents). Mr BENHAROUS nous dit qu'il va s'occuper de faire remonter l'information pour y remédier.

Concernant les diagnostics, le seul rapport que la mairie peut fournir c'est le rapport de la commission de sécurité.

D'autre part signalement que l'extincteur situé dans le SAS entre le hall d'entrée de l'école et la cour n'est plus arrimé donc potentiellement dangereux.

-3) Point coopérative

700 euros aujourd'hui disponibles

1^{er} versement (Appel de fonds du 1^{er} trimestre) : 3515 euros

25% pour la coopérative générale et 75% réparti équitablement entre toutes les classes)

Le nouvel appel de fond n'est pas pris en compte au jour du conseil

Constat que le premier appel de fond est moins conséquent que l'année dernière

Le marché de Noël a permis de récolter 727 euros

Dépenses : 200 euros pour l'achat des galettes

100 euros par classe et achats de matériels et décorations pour Noël

-4) Point sur les différentes fêtes, l'organisation du carnaval

La fête de la galette a eu lieu le 31 janvier 2014.

Constitution de 2 groupes regroupés à tour de rôle dans le préau lors de cette journée.

Tous les enfants avaient confectionné auparavant une couronne dans leur classe (une couronne par enfant). Un grand merci aux parents qui avaient fourni les boissons.

Ronde des contes : reportée après les vacances de février car dès lors qu'un instituteur est absent tout est perturbé.

Cette ronde a déjà eu lieu une fois depuis les dernières vacances.

Mise en place : chaque instituteur s'approprie un conte sur le thème des couleurs et passe ensuite dans toutes les classes pour le raconter. Cela permet aux instituteurs de tourner dans toutes les classes et aux enfants de connaître mieux les instituteurs de l'école et de découvrir 8 contes différents.

CARNAVAL

Le samedi 5 avril 2014 au matin avec l'école Victor Hugo

Projet commun

Thème : les couleurs

Victor Hugo : couleurs chaudes

Romain Rolland maternelle : couleurs froides (bleu, violet et vert)

Le carnaval aura lieu dans le parc Lucie Aubrac

Défilé, goûter et fanfare

Les parents seront sollicités pour le buffet

Eclaircissement avec Lionel BENHAROUS sur les classes transplantées

Pour les classes de maternelles la mairie ne peut soutenir les familles car l'école maternelle n'est pas obligatoire. Il n'y a donc pas de subvention prévue basée sur le quotient familial comme pour les écoles élémentaires.

Cependant cela s'est déjà pratiqué dans notre école et se pratique dans d'autres écoles maternelles de la ville et la mairie prend le parti de soutenir d'un point de vue humain et financier les projets (sans se baser sur le quotient familial, ce qui signifie que chaque enfant à la même subvention). Pour information si une école dans l'année en fait la demande la subvention est de 20 euros par jour et par enfant et si deux écoles en font la demande la subvention est de 15 euros par jour par enfant.

Pour rappel les instituteurs n'ont aucune obligation d'organiser des classes transplantées. Demande de projet « voyage » à déposer en mai à la mairie pour l'année suivante à la discrétion de l'enseignant.

-6) Questions FCPE (Point sur les APC, organisation des récréations et de l'occupation de la salle motricité)

APC (Activité Pédagogique Complémentaire):

Constat par les enseignants que les enfants en APC de 16h30 à 17h30 sont très fatigués

Réorganisation des APC suite au constat ci-dessus évoqué :

APC un seul soir par semaine tourné plus autour du jeu (la mise en place de la fabrication d'objet par exemple étant très compliqué) et réduction de l'effectif des groupes. Les APC concernent à ce jour uniquement les élèves de GS.

Possibilité de proposer les APC aux élèves de moyenne section au troisième trimestre. Eventualité décidée par le corps enseignant.

Récréation :

Matin : toutes les niveaux sont mélangés

1^{ère} récréation : la classe de Moyens-Grands (Elise), les 2 classes de moyenne section (Maud et Laurent) et une classe de petits (Christine)

2^{ème} récréation : 2 classes de grands (Natacha et Sarah), classe de petits-moyens (Nathalie) et 1 classe de petits (Anne-Gaël)

Après-midi :

1^{ère} récréation : la classe de moyens-grands (Elise), les 2 classes de grande section (Natacha et Sarah) et 1 classe de moyenne section (Maud)

2^{ème} récréation : les 2 classes de petite section (Anne-Gaël et Christine), la classe de petits-moyens (Nathalie) et 1 classe de moyenne section (Laurent)

Cantine :

1^{er} service : les 2 classes de petite section (Anne-Gaël et Christine), la classe de petits-moyens (Nathalie) et 1 classe de moyenne section (Laurent).

2^{ème} service : les 2 classes de grande section (Natacha et Sarah), la classe de moyens-grands (Elise) et 1 classe de moyenne section (Maud)

Occupation de la salle de motricité

Obligation de monter et démonter le matériel à chaque séance.

Planning d'occupation de la salle de motricité affiché.

Les horaires d'occupation de la salle sont fixes et établis dès le début d'année.

Rotation d'une demie heure.

La salle est partagée avec le périscolaire.

Fin du conseil à 19h45.